

Cycle d'urbanisme

Se former aux métiers de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'immobilier

Objectifs



La production, la transformation et la gestion de la ville demandent aujourd'hui des compétences transverses associant expertise technique, compréhension des grands enjeux socio-économiques et capacité à argumenter et à participer aux systèmes de décisions complexes.

Ce master de Sciences Po prépare depuis plus de quarante ans des professionnels à ces défis. Il combine une solide formation en sciences sociales avec l'acquisition des compétences professionnelles :

- en urbanisme : études et maîtrise d'œuvre urbaine ;
- en aménagement urbain : opérationnel et maîtrise d'ouvrage ;
- et en immobilier.

Condensé sur trois semestres, il offre **un enseignement intensif et pluridisciplinaire sur les développements et le renouvellement de la ville**, en vue de maîtriser les dimensions juridiques, économiques et techniques.

Programme :

- [Maquette pédagogique, semestre 1](#)
- [Maquette pédagogique, semestres 2 et 3](#)

Orientations et débouchés



Le programme du Cycle couvre les thèmes de l'urbanisme et de l'aménagement, de l'économie immobilière et de l'habitat, de la rénovation urbaine, des déplacements et du projet urbain. **Il forme tous les étudiants à la démarche du projet urbain, à sa conception et à son pilotage.**

Il prépare les étudiants à occuper des fonctions de responsabilités dans les cabinets d'études, le secteur public et des entreprises privées : **urbanistes, aménageurs, développeurs, chargés de programmes immobiliers, gestionnaires des collectivités locales.**

Critères d'éligibilité

Le Cycle d'urbanisme de Sciences Po est **ouvert aux étudiants ayant validé un niveau M1 minimum**, issus de formations pluridisciplinaire (Architectes, ingénieur(e)s, IEP, juristes, aménageurs, géographes, école de commerce...). Il accueille également des étudiants ayant quelques années d'expérience professionnelle.

Admissions

Procédure française

La [procédure française](#) s'effectue en ligne sur le site des admissions de Sciences Po.

Elle comporte **deux phases** :

- Une **phase d'admissibilité** composée d'une double évaluation de dossier effectuée par deux membres académiques de Sciences Po. Sur le fondement de ces deux évaluations, le jury se prononce sur l'admissibilité du candidat.
- Une **phase d'admission** composée d'un oral collectif, à l'issue duquel la commission d'entretien délivrera un avis. Le jury d'admission fonde sa décision sur l'ensemble du dossier du candidat et sur l'avis motivé de la commission.

Calendrier 2017-2018 (les dates précises seront communiquées ultérieurement) :

- Mi-novembre 2017 : Ouverture de la procédure d'admission en ligne
- Début janvier 2018 : Date limite de candidature
- 26 mars 2018 : Jury d'admissibilité - Résultats donnés dans les jours suivants
- 23-24-25 mai 2018 : Oraux collectifs
- 5 juin 2018 : Jury d'admission

Procédure internationale

La [procédure internationale](#) s'effectue également en ligne sur le site des admissions de Sciences Po.

En savoir plus

- [Admissions en Master : quelle procédure correspond à votre situation ?](#)

Pour en savoir plus